



centre
interprofessionnel
de formation
des commerces
de l'alimentation

CQP VENDEUR CONSEIL PRIMEUR

Formation en alternance
en 10 à 12 mois

L'ALTERNANCE C'EST GAGNANT !



www.cifca.fr

Une formation qualifiante

La formation préparant au CQP vendeur conseil primeur a été créée à l'initiative de la fédération Saveurs Commerce et est inscrite dans la convention collective nationale des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé (idcc 3237).

Elle est totalement dédiée aux primeurs de détail et commerces de proximité.



LES OBJECTIFS

- Maîtriser la connaissance des fruits et légumes, leur production, leur saisonnalité, les labels, les aspects gustatifs...
- Maîtriser les techniques de préparation des fruits et légumes
- Maîtriser les règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement (QHSE)
- Assurer la mise en valeur de produits
- Maîtriser l'acte de vente des produits et la fidélisation des clients
- Assurer la gestion des stocks des produits



LA FORMATION

Durée de la formation : 407 heures soit 51 jours de formation en centre

Rythme de l'alternance : 3 jours de formation en centre (mardi, mercredi, jeudi) une semaine sur deux, et le reste du temps en entreprise. Les cours sont ainsi organisés afin de permettre au salarié en formation d'être présent en magasin le dimanche matin.

Modalités de la formation : La formation préparant au CQP vendeur conseil primeur est éligible au CPF (n° 248 410) et est inscrite au RNCP (fiche n°32116).

Elle peut se faire dans le cadre :

- d'un contrat de professionnalisation (sans limite d'âge), et sous réserve d'être inscrit à Pôle Emploi pour les plus de 26 ans.
- De la Pro - A, pour des salariés du secteur déjà en CDI
- d'un Projet de Transition Professionnelle (ex CIF)
- D'un PSE ou d'un CSP



Une formation qualifiante



LE PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation préparant au CQP vendeur conseil primeur se divise en 4 blocs de compétences indépendants :

Bloc 1 : Conseil au client (connaissances produits, modes de productions, labels...)

Bloc 2 : Mise en valeur des produits et vérification du bon état marchand de l'espace de vente (implantation d'un rayon ou d'un étal de fruits et légumes, parage, coupage, corbeilles de fruits ou de légumes, ateliers et préparations culinaires, affichages réglementaires...)

Bloc 3 : Vente et relation client (acte de vente, argumentaires, relations clients...)

Bloc 4 : Réception, stockage et approvisionnement (acteurs de la filière, réception des produits, stockage des produits, hygiène...)



LA VALIDATION

Le CQP Vendeur conseil primeur est validé par la branche professionnelle (organisme certificateur). Chaque bloc de compétence est certifié indépendamment par des épreuves devant un jury composé de professionnels du secteur.

Il permet d'obtenir le niveau E5 de la classification des emplois de la ccn (idcc 3237), désignant un vendeur hautement qualifié.



DEBOUCHES ET POURSUITE D'ETUDE POSSIBLES

Débouchés :

- Vendeur conseil dans un commerce de fruits et légumes
- Responsable de rayon
- Porteur de projet...

Poursuite d'étude :

- Autre certificat de vendeur conseil de la branche



Rémunération et aides aux entreprises

REMUNERATION D'UN SALARIE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (En pourcentage du SMIC sur la base légale de 1 603, 12 € bruts au 1er janvier 2022)				
De 16 à 20 ans		De 21 à 25 ans		26 ans et plus
Non titulaire du Bac	Titulaire du Bac (IV)	Non titulaire du Bac	Titulaire du Bac (IV)	Tout public
55 % (881, 72 €)	65 % (1 042, 03 €)	80 % (1 282, 50 €)	90 % (1 442, 81 €)	100 % (1 603, 12 €)
AIDES VERSEES A L'ENTREPRISE PAR L'OPCOMMERCE				
Le CQP Vendeur Conseil est un certificat de branche professionnelle (IDCC 3237). Dans ce cadre, des indemnités de formation sont prévues uniquement si l'entreprise est bien affiliée à cette convention collective, et est à jour de ses cotisations professionnelles auprès de l'OPCOMMERCE.				
Nature des aides	Pour tout salarié relevant de la CCN – Métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé (IDCC 3237)			
Indemnités de formation	9 € / heure de formation réellement effectuée, soit pour un volume horaire de 407 heures au total, une indemnité potentielle de : 407 x 9 = 3 663 € HT			
Exercice de la fonction tutorale	230 € par mois sur 6 mois, soit : 6 x 230 = 1 380 €			
AIDES VERSEES PAR PÔLE EMPLOI				
Pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, à la signature du contrat de professionnalisation, des aides complémentaires peuvent être versées à l'entreprise.				
Nature des aides Selon les critères de Pôle Emploi	De 26 à 44 ans		De 45 ans et plus	
	Aide Forfaitaire à l'Employeur (AFE) Jusqu'à 2 000 € maximum		AFE = Aide à l'embauche des + de 45 ans Jusqu'à 4 000 € maximum	



Nous contacter

Paris

14 rue des Fillettes
75018 Paris

 01 55 26 39 70



Métro ligne 12
(Marx Dormoy)



RER E
(Rosa Parks)



BUS 60 & 35
(Place Hébert)



Toulouse

146-200 av des Etats Unis
Grand Marché
31200 Toulouse

 05 61 00 21 23



Métro ligne B
(La Vache)



Bus 15 & 29



Nos établissements accueillent tout public en situation de handicap

www.cifca.fr

